



## Règlement :

Le Lion's Club Doyen de Chartres organise en partenariat « **La Marguerite** ». Cette manifestation n'est pas une compétition sportive mais une action solidaire ayant pour but de récolter des fonds destinés à soutenir les associations qui prennent en charge les personnes victimes de violences intra familiales.

### Article 1 :

Dates :

En présentiel : samedi 8 mars 2025

Virtuel : du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 30 septembre

But :

- Manifestation Solidaire en présentiel le samedi 8 mars 2025 – 5 km de marche
  - o Lieu : Les Grands Prés à Chartres départ au niveau des tennis couverts (28) 14 h 00
- Virtuelles du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 30 septembre 2025 - 5Km Marche ou Running/ 10Km Marche ou Running
  - o Lieu : France, DOM-TOM et étranger

### Article 2 :

Inscriptions : Chaque participant s'inscrit soit en direct le 8 mars soit sur le site Protiming.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 24 février 2025.

Le tarif de l'engagement est de 5€ pour un « Dossard Classique » auquel s'ajoute 1€ de frais de gestion facturé par Protiming.

L'intégralité des 5€ d'engagement pour les 2 types de dossards (présentiel ou virtuel) seront reversés une association différente tous les ans, déterminée par le Lion's Club doyen.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite

À l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un mail de confirmation avec leur dossard personnalisé qu'ils imprimeront pour effectuer leur « Marguerite » le jour de leur choix entre le 1<sup>er</sup> mars 2025 et le 30 septembre 2025 et dans le lieu de leur choix, ou en se joignant au départ du samedi 8 mars 2025.

### Article 3 :

Tous les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sur leur entière responsabilité pour tous dommages que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie. En souscrivant à l'opération, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent le Lions Club Doyen de Chartres organisateur de l'événement de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures corporelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération « La Marguerite ».

### Article 4 :

Annulation : En cas de force majeure, d'événements sanitaires, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler la manifestation sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscriptions de 5€ seront reversés à l'association choisie par le Lions club Doyen sans remboursement

### Article 5 :

Droit à l'image : UTILISATION D'IMAGE

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « La Marguerite» ainsi que leurs ayants droit telles que les partenaires et les médias, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Article 6 :

1 manifestation en présentiel : 5 km de marche non chronométré

2 Epreuves en virtuel :

5km ouvert aux Marcheurs et Coureurs - non chronométré

10km ouvert aux Marcheurs et Coureurs - non chronométré

Article 7 :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions

**Contact** : isabelle COUZINET – 06 77 68 66 11 et Amélie ROBERT 06 03. 89 64 97